

devant l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent lors de ses récentes audiences. Certains députés qui ont pris la parole aujourd'hui ont peut-être eu l'avantage de lire quelques-uns des mémoires présentés; personnellement, je n'ai pu le faire. A mon avis, nous devrions attendre jusqu'à ce que nous recevions le rapport de l'Administration de la voie maritime; lorsque celle-ci aura fait au cabinet ses recommandations, je suis sûr que le gouvernement agira dans l'intérêt du pays, y compris celui des producteurs de blé de l'Ouest.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, la déclaration remarquable que j'ai entendue du député de Kootenay-Est (M. Byrne) a été l'expression de la haute estime du parti libéral envers les cultivateurs de l'Ouest du Canada. Le peuple canadien devrait prendre une fois en passant le temps pour constater que c'était un bienfait pour le Canada que les cultivateurs de l'Ouest n'éprouvent pas la même estime pour le parti libéral. La preuve en a été fournie aujourd'hui.

Alors que cette question a une plus grande portée que les problèmes des cultivateurs de l'Ouest—ils n'en sont pas éprouvés personnellement—nous avons assisté au spectacle des députés de l'Ouest qui nous adressaient l'un après l'autre des paroles de sagesse, qui cependant, à voir le ministre d'État (M. Turner) sont tombées dans l'oreille d'un sourd pour exposer les arguments contre la hausse du péage.

Le député de Kootenay-Est a dit qu'à un certain moment, aucun député de l'Ouest du Canada n'était présent au Parlement. En tant que député de l'Ouest du Canada, j'aimerais dire que je siégeais au comité des comptes publics pour sauver quelque chose de ce désordre lamentable de paiements superflus, d'extravagances et de gaspillage dû aux mesures du gouvernement. Je reviens à la Chambre pour constater que nos efforts seront vains car le ministre d'État au nom du gouvernement va imposer ce fardeau financier supplémentaire aux contribuables déjà surtaxés, directement ou indirectement.

**L'hon. M. Turner:** Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

● (9.50 p.m.)

**M. Baldwin:** Je considère révélateur que le député qui vient de s'asseoir n'ait, nulle part dans son discours, si je l'ai bien compris—nous verrons demain si nous pouvons recueillir quelques paillettes d'or—indiqué d'une façon ou d'une autre qu'il appuyait la

[M. Byrne.]

position prise par l'honorable ministre d'État (M. Turner). Le ministre prend l'attitude d'Horatius Cocles au pont, mais pour une cause bien moins valable. Il est le seul qui ait jugé à propos d'appuyer cet odieux programme de majoration du péage. Je dirais au ministre, après avoir écouté ce que l'on disait de ce côté-ci, que s'il avait des larmes à verser il les verserait maintenant, mais je doute à la suite de la longue suite d'erreurs, de complications et de bavures commises par ce gouvernement-là, s'il lui en reste encore.

En traitant de cette question pendant quelques instants, j'aimerais vous dire que je n'aurais absolument rien dit si j'avais pu apercevoir chez le ministre une certaine capacité de se soumettre ou un certain indice montrant qu'il est prêt à acquiescer à ces demandes des plus raisonnables. En parcourant la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent je constate qu'elle est quelque peu vague et ambiguë, mais le ministre a dit cet après-midi qu'on aurait peut-être pu consulter la Commission des transports du Canada et cela me consterne. Si en vertu de la loi, telle qu'elle existe présentement, le gouvernement canadien impose des péages aux termes de l'article 17 par l'intermédiaire de l'Administration de la voie maritime de concert avec le gouvernement des États-Unis par l'entremise de l'entité qui le représente, les articles 15 et 16 n'ont absolument plus leur raison d'être, et en ce qui concerne les péages établis à l'égard de l'aménagement en eau profonde il n'est plus possible à la Commission des transports du Canada de fonctionner. Si celle-ci fonctionnait en rapport avec d'autres péages imposés, ce ne serait pas en tenant des audiences et en interjetant appel.

J'ai peut-être mal compris le ministre mais en rappelant ce que M. Chevrier a dit en 1958 quand l'annonce a été faite par le ministre des Transports, il a laissé entendre que M. Chevrier avait indiqué cela. Je ne le crois pas. Même si c'était vrai, la Commission des transports ne peut qu'examiner s'il y a eu discrimination. Cette question n'est pas nouvelle en ce qui concerne la Commission. Celle-ci ne peut examiner les conséquences économiques mais elle peut décider s'il y a eu discrimination entre deux particuliers ou deux sociétés qui font des affaires avec le même transporteur.

Il est mal de laisser entendre qu'aux termes de la mesure législative présentée en 1951